

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
et se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et se paient d'avance

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times for various train services.

Cahors, le 4 Août 1874

Tandis que l'Assemblée nationale consacre ses dernières séances à la discussion du budget, après tant d'agitations et d'incertitudes, tous les journaux ne s'occupent que de la probabilité du vote ou du rejet des lois constitutionnelles lors du retour des vacances.

Les uns disent que l'Assemblée votera ces lois; les autres soutiennent que l'Assemblée ne trouvera jamais une majorité suffisante pour organiser un sénat, pour adopter une loi électorale, et surtout pour régler la transmission des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon.

Nous ne partageons pas cette dernière opinion. Les quatre mois de vacances doivent amener d'utiles réflexions.

Le vote contre la dissolution a donné une majorité de 43 voix aux partisans du maintien de l'Assemblée. Ce vote peut être pris pour point de départ des éventualités de l'avenir.

Quels sont en ce moment les deux obstacles à l'organisation des pouvoirs du Maréchal Mac-Mahon? En premier lieu le groupe bonapartiste, en second lieu le groupe de l'extrême droite.

Pour ce qui regarde le groupe bonapartiste, il a voté pour la dissolution; il est donc étranger à la majorité qui sert de base à nos calculs.

Quant à l'extrême droite, les 52 membres qui la composent changeraient, dans le moment actuel, cette majorité en minorité s'ils se retournaient unaniment, c'est-à-dire s'ils suivaient la politique du journal l'Union qui conseille de repousser absolument les lois constitutionnelles.

On ne doit pas espérer que, dans cette extrême droite, un grand nombre de membres se ravisant hésiteront à aller jusqu'au bout, et que, se trouvant placés au retour entre l'organisation des pouvoirs du Maréchal et la dissolution, ils apporteront leurs concours à MM. de Broglie, Changarnier, Deypeyre, de Fourtou, et tant d'autres qui feront appel à tous les dévouements et à toutes les bonnes volontés? Leur patriotisme permet de fonder à cet égard une espérance sérieuse.

D'un autre côté, ne doit-on pas supposer que le parti impérialiste comprendra qu'il s'est trompé, chaque fois que ses suffrages se sont trouvés réunis à ceux des radicaux? Le parti impérialiste est trop attaché à l'ordre pour qu'il s'expose encore à des rencontres de scrutin qui ne conviennent pas à ses sentiments. Il est, en effet, l'ennemi le plus redouté de la démagogie.

Nous faisons des vœux et des vœux ardents, en ce qui nous concerne, pour que les dissidents,

reviennent au bercail, quand l'heure décisive aura sonné. L'union conservatrice est tout à la fois notre moyen et notre but pour continuer à relever la France, qui commence à sortir du gouffre. Si les partis veulent abdiquer, pendant la durée du septennat, et c'est assurément leur devoir, tout deviendra possible et même facile pour une complète réparation de nos désastres.

Nous n'excluons pas de cette union conservatrice, et nous tenons au contraire à y convier quelques députés du centre gauche, qui appartenant dans leur passé à d'autres opinions, se sont laissés entraîner dans la voie purement républicaine. Si un petit nombre d'entr'eux n'était pas déjà venu grossir les rangs des conservateurs, dans les occasions récentes, on aurait eu certainement des crises qu'il eût été impossible de conjurer. Nous souhaitons que ces convertis nous amènent des recrues, et alors il n'y aurait plus le moindre doute à concevoir sur le succès définitif de la constitution organique du septennat.

Cette constitution septennale est la seule combinaison, absolument la seule, qui soit efficace et pratique.

D'après la résolution votée à la fin de la séance de samedi, les vacances commenceront le 6 août pour prendre fin le 30 novembre.

Les journaux constatent que M. Gambetta a parlé sur cette question avec plus de modération et de calme que d'habitude; mais au fond, il n'a donné aucun argument nouveau en faveur de son républicanisme. Tout son discours aboutit à dire: « On ne peut pas faire la monarchie, donc il faut faire la république. » Que penseriez-vous d'un médecin déclarant à un malade: « vous ne pouvez pas guérir de suite, donc il faut mourir »? La vieille sagesse nous apprend que le temps est un grand maître; laissons-le faire, le temps, qui rapproche les hommes et dissipe les erreurs.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 1er août 1874

La veille, en réponse à une attaque de M. Gambetta, M. Galloni-d'Istria avait dit que la République est tombée sous la réprobation et le mépris des honnêtes gens. M. Brisson, de son côté, avait dit que la Monarchie était tombée sous la réprobation publique. Aujourd'hui, au commencement de la séance, M. Schœlcher monte à la tribune. Je trouve au Journal officiel, dit-il, les paroles prononcées par M. Galloni-d'Istria. Hier je ne les avait pas entendues; je les aurais relevées immé-

diatement. Je lui demande s'il les a réellement prononcées, et dans ce cas, s'il les maintient.

M. Galloni-d'Istria n'est pas là, dit-on à M. Schœlcher.

Mais M. de Gavardie, devant l'heure, s'écrie: — Je les maintiens!

Vous en avez menti! réplique M. Schœlcher, qui est rappelé à l'ordre.

J'ai le droit de maintenir les paroles de M. Galloni, crie M. de Gavardie; M. Brisson en a dit autant de la Monarchie.

— Et moi, je maintiens que vous en avez menti répète M. Schœlcher, qui est de nouveau rappelé à l'ordre.

Aussitôt toute la gauche pousse des cris furieux. Vous ne nous faites pas respecter, dit-on au président, qui explique qu'il ne peut réprimer de la même manière une insulte qui s'adresse à une forme de gouvernement et une injure personnellement adressée à un membre de l'Assemblée.

Sur ces entrefaites arrive M. Galloni-d'Istria, qui monte à la tribune.

— M. Schœlcher, dit-il, m'a fait l'honneur de m'adresser deux questions, aux quelles je vais répondre.

Oui, j'ai dit que la République est tombée sous la réprobation et le mépris des honnêtes gens; Oui, je maintiens mes paroles.

Aussitôt, MM. Schœlcher, Testelin, Ordinaire et autres se précipitent vers la tribune, sur le rebord de laquelle ils frappent à coups redoublés; ils insultent et menacent M. Galloni-d'Istria, qui les brave et se croise les bras.

Le président inflige rappels à l'ordre sur rappels à l'ordre, mais ses efforts pour ramener le calme sont impuissants. Il se couvre et déclare que la séance est suspendue pendant une demi-heure.

Les députés quittent la salle, et de nouvelles altercations ont lieu dans les couloirs; on se dispute, on échange des mots peu parlementaires; nous entendons M. Cazot, président de la gauche radicale, s'écrier: « Ce sont des misérables et ceux qui les défendent sont des misérables comme eux! »

Que s'est-il passé hors séance? Rien, peut-être. On a probablement fait comprendre aux uns et aux autres que leur conduite n'était pas digne des représentants du pays.

A trois heures un quart, M. Buffet remonte au fauteuil; il est grave et certainement attristé. M. Buffet, pour la première fois depuis qu'il préside aux travaux de l'Assemblée, a dû se couvrir et lever la séance.

L'Assemblée a composé ainsi qu'il suit la Commission de permanence qui doit siéger pendant les vacances :

Table listing members of the Commission of Permanence: MM. d'Aboville par 495 voix, De Beauvillé 542, Callot 512, Calmon 435, De Diesbach 539, Feray 537, De Kergorlay 539, De La Bouillierie 508, De La Rochefoucauld 513, De La Rochethulon 512, Lefebvre 520, Lefèvre-Pontalis (Antonin) 438, De Mahy 325, Maurice 531, Mettetal 446, Moreau (Seine) 526.

Table listing names and numbers: MM. Noël-Parfait 462, Philippoteaux 551, Picard (Ernest) 486, De Pleuc 504, De Raineville 496, Scherer 468, Tirard 471, Turquet 464, Vingtain 499.

Revue des Journaux

Paris-Journal.

Sans doute, il serait désirable de pouvoir s'endormir des deux yeux sur un lendemain définitif. Mais celui que messieurs les républicains nous offraient était véritablement trop suspect. La République! Chacun sait qu'au lieu d'être le définitif, c'est le provisoire perpétuel, le provisoire en permanence, et les républicains de l'école de M. Naquet sont les premiers à en convenir. Or, provisoire pour provisoire, mieux vaut tenir que courir, et les plus délicats reconnaîtront volontiers que celui du maréchal de Mac-Mahon peut soutenir sans trop de peine la comparaison avec celui de M. Gambetta. La dissolution! Ceci est plus grave. Il est bien clair que nous y sommes destinés et qu'elle viendra un jour ou l'autre. Nous n'y répugons point; au contraire, nous avons même un goût assez vif pour cette grande et universelle consultation dans laquelle la nation fera entendre sa voix. Visiblement elle approche, elle mûrit; mais elle n'est peut-être pas encore tout à fait à maturité.

Les dissolutions révolutionnaires, les dissolutions arrachées de force par une coalition de partis à un gouvernement conservateur, c'est bien aléatoire. Quand nous emploierons cet héroïque moyen de salut, il faut que tout les conservateurs soient d'accord autour du maréchal de Mac-Mahon, et debout autour de l'urne. Autrement, c'est l'inconnu, et, dans tous les cas, c'est une extrême agitation que nous ne voulons affronter, comme on affronte une grande guerre, qu'en mettant toutes les chances de ce côté. Livrer bataille sur le terrain choisi par l'ennemi, c'est risquer un désastre, et voilà pourquoi la prudence veut qu'on attende la dissolution sans impatience comme sans peur.

Tout bien considéré, dans l'état des esprits, dans l'état du pays, avec cette fièvre que les républicains ont si habilement entretenue, un peu de repos est ce qui va le mieux; la grande opération ne viendra qu'après. Et voyez comme la Bourse a salué cette politique des vacances! On nous dit bien que la Bourse monte parce que les affaires ne vont pas, et que les capitaux s'y donnent rendez-vous parce qu'ils sont inactifs ailleurs. Mais le sophisme est vraiment un peu fort; et depuis quand, dans n'importe quelle crise industrielle ou commerciale, a-t-on vu la Rente monter? La vérité est que les affaires languissent parce que beaucoup d'électeurs qui votent pour la République redoutent néanmoins les républicains; tandis que la rente monte parce que c'est un fonds d'Etat, qui semble plus directe-

ment placé sous la protection du maréchal. En d'autres termes, les négociants craignent que la crise républicaine ne les empêche de mener à bien leurs affaires, tandis que les rentiers savent fort bien que, Mac-Mahon étant là, elle ne saurait aller jusqu'à leur prendre leurs rentes.

Nous dirons donc à ceux de nos amis qui, contrariés par la politique des vacances, sont prêts à tout risquer pour obtenir une solution quand même, une solution à tout prix : « Calmez-vous ; une solution, nous en avons une, telle quelle, mais qui a bien son petit mérite : le gouvernement reste conservateur. Contentez-vous de cela pour quelques mois, de peur de rencontrer pire. Redoutez toujours et avant tout la grue démocratique et sociale. Quand on ne peut pas être puissant pour le bien, c'est déjà quelque chose que d'être puissant contre le mal ; et sous prétexte qu'on n'a pas tout ce qu'on aime, il ne faut pas s'exposer à avoir ce que l'on hait. Ne craignez pas les vacances ; faut des vacances, pas trop n'en faut. Quand on ne sait pas au juste où l'on va, il est bon de se préparer avant de se remettre en route : *cras ingens iterabimus aequor.* »

Et nous dirons aussi aux députés, partisans de la prorogation, qui pourraient se laisser intimider par ce bruit qu'on fait autour de la question, c'est la bonne ! Sur 36 millions de Français, 35 millions et demi vous en sauront gré. Il n'y a que les hannetons politiques, désœuvrés pendant les vacances, qui bourdonneront contre. Prétend-on vous faire croire que nos vingt millions de paysans désirent vous voir rester indéfiniment dans ce Versailles où l'on fait moins de besogne que de bruit ? Prétend-on vous persuader que nos dix millions de commerçants et d'industriels seront très fâchés d'inaugurer leur saison d'hiver pendant votre absence ? Non, les uns et les autres vous aiment assez pour aimer à vous voir de près, chez vous, chez eux ! »

Français.

Le *Bien public* et la *République française* conseillent aux députés qui ont voté contrairement aux opinions de ces journaux de lire les feuilles étrangères. C'est une manière assez adroite de faire croire que la presse étrangère est tout entière contraire à la politique du gouvernement français. Pour l'Allemagne, il est exact que les feuilles les plus hostiles à la France sont particulièrement favorables à la politique de la gauche. Nous ne voyons pas en quoi cela recommande cette politique. En Angleterre, au contraire, nous trouvons chaque jour dans quelque journal des affirmations tout à fait opposées aux vues du *Bien public* et de la *République française*.

Patrie.

Le *Journal officiel* a publié une Note très-courte, conçue en termes des plus courtois, mais qui n'en contient pas moins l'expression d'un regret à propos d'un récent Mandement de Mgr l'archevêque de Paris, et surtout des commentaires dont ce mandement a été l'objet. Nous avons trop de respect pour le clergé français et pour l'éminent prélat auquel s'adresse la Note de l'*Officiel* pour insister sur les causes qui l'ont évidemment motivée, causes auxquelles se mêlent, à n'en pas douter, de graves intérêts extérieurs. Mais cette Note nous est une nouvelle occasion de faire appel au patriotisme du clergé français, des chefs de ce clergé, des évêques, dont la parole a une si grande, si profonde et peut avoir une si heureuse influence. La situation de la France est douloureuse, personne ne l'ignore, mais ce ne sont pas des récriminations qui pourront l'améliorer. Ce à quoi il faut travailler, s'appliquer aujourd'hui avant toutes choses, c'est à l'apaisement des esprits. Que le clergé se conforme donc à la ligne si politi-

que, si diplomatique et si sage suivie par M. le duc Decazes depuis son entrée aux affaires ; que tous ses efforts, loin, nous ne dirons pas d'exciter — car le clergé français en est incapable — mais seulement d'entretenir à son insu même des méfiances et des haines, tendent au contraire et sans relâche à la conciliation. De cette façon on épargnera des complications au gouvernement, et au pays des prétextes de conflits toujours pleins de menaces.

Espagne.

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante, dont le caractère est celui d'une communication officielle :

La presse s'est occupée, dans ces derniers temps, de l'attitude du gouvernement français vis-à-vis du gouvernement espagnol et des carlistes, et un journal anglais est allé jusqu'à affirmer que le gouvernement espagnol avait envoyé une Note « très énergique » à la France, au sujet de la liberté laissée aux carlistes sur la frontière.

De son côté, une partie de la presse madrilène adresse chaque jour des reproches au gouvernement français.

Il est d'abord inexact que le gouvernement espagnol ait adressé au cabinet de Versailles une Note « très-énergique. » Des communications ont été, à diverses reprises, faites, il est vrai, par le gouvernement espagnol au gouvernement français ; mais aucune d'elles n'a eu le ton qu'on leur attribue et n'a perdu le caractère d'un échange d'idées fait amicalement.

La vérité est que le gouvernement français n'a cessé d'avoir pour le gouvernement espagnol des procédés de bon voisinage. Il a donné et réitéré à ses agents sur la frontière les instructions les plus précises dans ce sens ; il n'a favorisé les carlistes d'aucune complaisance.

Les mesures qui ont été prises, les rapports qui sont adressés au cabinet, tout prouve que ses instructions ont été comprises et exécutées par les fonctionnaires français.

Il est bon toutefois de tenir compte, dans cette question, des difficultés d'exécution que rencontre l'administration française. On ne peut surveiller entièrement une frontière aussi étendue et aussi accidentée que celle des Pyrénées. Pour rendre cette surveillance complète, un corps d'armée serait nécessaire.

Quand à la question de reconnaissance du gouvernement espagnol qui a été agitée dans ces derniers jours, le gouvernement français, sans vouloir prendre l'initiative d'un tel acte, se montre disposé à s'associer à la conduite des autres grandes puissances.

Chronique locale

et méridionale.

Nous regrettons que l'Assemblée, dans sa séance de samedi, ait ajourné la discussion de la proposition de M. Maurice, tendant à améliorer le sort des instituteurs. Cette question ne sera examinée que dans quelques mois.

Mairie de Cahors.

AVIS.

A partir du 4 août courant, la boulangerie de Cahors fera payer au consommateur :

- 1° Pain blanc, 1^{re} qualité..... 0 fr. 40 c.
- 2° Pain blanc..... 0 fr. 37 c. 1/2
- 3° Pain, 2^e qualité..... 0 fr. 35 c.

à partir du 10 courant,

- 4° Pain blanc, 1^{re} qualité..... 0 fr. 37 c. 1/2
- 2° Pain blanc..... 0 fr. 35 c.
- 3° Pain, 2^e qualité..... 0 fr. 30 c.

Liste des lauréats du Concours de labourage tenu le 31 juillet, à St-Affre, près Toirac, canton de Cajarc, arrondissement de Figeac.

- 1^{re} Prime de 40 fr.
- M. Dascol, Jean, à Gaillac.
- 2^e Prime de 30 fr.
- M. Soubrié, Antoine, à Labastide-Marnhac.
- 3^e Prime de 30 fr.
- M. Laporte, Edouard, à Montbrun.
- 4^e Prime de 25 fr.
- M. Molinié, Laurent, à Toirac.
- 5^e Prime de 20 fr.
- M. Richard, Jean, à Montbrun.

- 6^e Prime de 20 fr.
 - M. Laporte, Abel, à Montbrun.
 - 7^e Prime de 20 fr.
 - M. Rouquié, Auguste, à Montbrun.
 - 8^e Prime de 20 fr.
 - M. Larnaudie, Basile, à Toirac, ancien élève de la Ferme-Ecole du Montat.
 - 9^e Prime de 20 fr.
 - M. Larnaudie, Julien, à Toirac, ancien élève de la Ferme-Ecole du Montat.
 - 10^e Prime de 15 fr.
 - M. Bès, Emile, à Toirac.
 - 11^e Prime de 15 fr.
 - M. Larnaudie, Léon, à Toirac, ancien élève de la Ferme-Ecole du Montat.
 - 12^e Prime de 15 fr.
 - M. Montagne, Frédéric, à Montbrun.
- Pour les instruments perfectionnés M. Ressayguier, Jean-Pierre, ancien élève de la Ferme-Ecole du Montat, instituteur à Pern, canton de Castelnaud-Montriat a obtenu une prime de 75 fr. pour une houe scarificateur de son invention.

Liste des Lauréats du concours de bestiaux tenu à Figeac le 1^{er} août 1874.

- Taureaux.**
- 1^{re} prime de 150 fr.
- M. le comte Murat à Labastide-Murat.
- 2^e prime de 120 fr.
- M. Pelligry, Pierre, à Linac.
- 3^e prime de 100 fr.
- Néant.
- 4^e prime de 80 fr.
- M. Calmels, Edmond, au Puech, Figeac.
- Vaches pleines ou suitées.**
- 1^{re} prime de 120 fr.
- M. Bousquet, Auguste, à Figeac.
- 2^e prime de 100 fr.
- M. le comte Murat, précité.
- 3^e prime de 80 fr.
- M. Cantaloube, aux Bataillés, Figeac.
- 4^e prime de 70 fr.
- M. Fau, notaire à Boussac.
- 5^e prime de 60 fr.
- M. Chaffre, à Figeac.
- 6^e prime de 40 fr.
- Hospice de Figeac.

- Bœufs.**
- 1^{re} prime de 40 fr.
- M. Barrié, Raymond, à Camboulit.
- 2^e prime de 30 fr.
- M. Cavarroc, Pierre, à Camburat.
- 3^e prime de 25 fr.
- M. Navet, B aise, à Gréalou.
- 4^e prime de 20 fr.
- M. Tarsou, Léopold, à Fages, Figeac.
- 5^e prime de 15 fr.
- M. Bétille, à Ste-Neboule, Brengues.

- Verrats.**
- 4^{re} prime de 50 fr.
- M. Laborie, à Larigaldie, St-Cirgues.
- 2^e prime, de 40 fr.
- M. Verninac, à Crozes, Sarrazac.

- Truies.**
- Prix unique de 60 fr.
- M. Laborie, précité.

LAUR,

Vétérinaire du département, membre du jury.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

A Cahors, à l'Hôtel-de-Ville.

Concours littéraire, scientifique et artistique.

Dans sa séance du 3 août 1874, la Société des Etudes du Lot a arrêté le programme suivant :

Art. 1^{er}. — Un concours public est ouvert par la Société des Etudes du Lot du 1^{er} août 1874 au 1^{er} avril 1875.

Art. 2. — Des médailles d'argent et de bronze seront décernées :

A une poésie française, à une poésie patoise, à un travail littéraire ou philosophique en prose, dont les sujets sont laissés au choix des concurrents ;

A une biographie ou monographie se rapportant au Quercy ;

A des travaux scientifiques, archéologiques et artistiques se rapportant également au Quercy.

Art. 3. — Les travaux présentés devront être inédits. Les manuscrits ne seront pas rendus.

Art. 4. — Les membres résidents ne sont pas admis à concourir.

Art. 5. — Les mémoires et travaux devront être adressés avant le 1^{er} avril 1875 soit à l'un des directeurs trimestriels, soit au secrétaire général. Ils ne devront porter aucun nom, mais seulement une devise qui sera répétée dans un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de

l'auteur.

Art. 6. — Le jury d'examen sera composé de membres de la Société et de personnes choisies en dehors de la Société.

Art. 7. — Les médailles seront décernées en séance publique, dans le courant du mois de mai 1875.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire-Général,
M.-J. BAUDEL.

On nous écrit de Montcuq :

La foire du 1^{er} août a été assez belle. Malgré le prix élevé des bœufs atteint aux foires des environs pendant la dernière quinzaine, la vente des bestiaux de trait a été assez lente. Mais en compensation il y a eu une forte augmentation sur les animaux destinés à la boucherie. Les veaux se vendaient, 1 fr. le kilog. ; les cochons gras, 55 fr. les 50 kilog. ; les moutons gras, 0 fr. 75 c. le kilog. (Le tout poids vif). Il y avait une quantité de volailles qui s'est vendue en baisse sur les cours précédents.

La halle était abondamment pourvue de grains vendus aux prix suivants : Blé 22 fr. 50 cent. l'hectolitre ; mais 15 fr. l'hectolitre. Le battage du blé donne un bon rendement ; les maïs sous l'influence de la dernière pluie ont une bonne apparence et la quantité de raisins nous promet un dédommagement du manque des années précédentes.

L'année sera bonne pour le propriétaire.

Nous recevons la lettre suivante, que nous nous empressons de publier.

Monsieur,

Dans son numéro du 28 juillet, votre journal, après beaucoup d'autres, signale un cas de longévité qui a pour moi un intérêt tout particulier ; je suis un des fils d'Anna Perrier, veuve Baleste.

Cet article renferme certaines inexactitudes qu'il importe peu de rectifier, mais il s'y trouve une erreur grave contre laquelle, en ma double qualité de fils et de prêtre, il est de mon devoir de protester, cette erreur portant atteinte à l'honneur de ma mère et à celui de toute la famille. Il est faux que ma mère soit restée mariée civilement depuis 1790 jusqu'en 1840 et qu'à cette dernière époque, elle se soit remariée à l'église. Nous avons dans les documents de la famille, la preuve incontestable de la vraie date de sa naissance et de son mariage religieux. Née en 1779, elle reçut d'un prêtre, en présence de plusieurs témoins, la bénédiction nuptiale en 1798 et depuis lors, il n'y a eu aucune fête de famille à l'occasion du prétendu renouvellement de son mariage, d'un renouvellement, d'ailleurs, que rien pouvait motiver.

Agrérez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

BALESTE.

La foire du 3 août à Cahors a été assez belle. 400 paires de bœuf ont été amenés sur le champ de foire, quelques paires ont été vendues à raison de 800 à 1,100 fr. suivant l'espèce. Les bœufs gras destinés à la boucherie, ont été vendus de 30 à 35 fr. les 50 kil. poids vif.

Les petits cochons valaient de 15 à 60 fr. pièce suivant grosseur.

Les moutons, de 15 à 35 fr. la pièce, les moutons gras de 60 à 70 c. le kil. poids vif. Le marché aux grains, était bien approvisionné. Le blé s'est vendu au prix moyen de 22 fr. 58 c. l'hectolitre.

Le maïs, à raison de 16 fr. 25 c. l'hectolitre.

Le grand prix de Rome pour la sculpture a été décerné le 1^{er} août à Paris, à M. Injalbert, né à Béziers ; le second prix a été obtenu par M. Bernard Marie, né à Toulouse.

En ce moment la lune, qui se lève à dix heures, empêche de bien observer la comète de Coggia.

Pourtant la comète approche de son maximum d'éclat.

Aujourd'hui 4 août elle sera comparable à la comète de 1861. Elle sera alors 245 fois plus éclatante qu'au moment de sa découverte.

A la fin de septembre, elle sera redevenue ce qu'elle était en avril, et ne sera plus guère visible que dans l'hémisphère austral. Sa queue n'existera plus, et la comète aura repris son apparence nébuleuse.

Du reste, vers la fin d'août, les observations constateront facilement la diminution de développement de la queue, qui atteindra son maxi-

de l'accroissement d'ici la fin du mois. Le noyau a aujourd'hui plus de 6,437 kilomètres de diamètre; la queue, en admettant qu'elle soit projetée du noyau dans la direction du rayon vecteur, doit avoir 6,437,260 kilomètres de longueur.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi 6 août 1874.

Le Gamin de Paris. Vaudeville en 2 actes, par M. E. Vanderbruck.

Le premier pays du monde. Chansonnette comique par M. Tony-Laurent.

Les amours de Cléopâtre. Grand vaudeville comique en 3 actes, par M. Lambert-Thiboust.

Les Marionnettes. Grande scène comique, par M. Tony-Laurent.

Pour la chronique locale, A. Laytout.

Dernières nouvelles

On connaît maintenant les noms des membres de l'Assemblée nationale qui feront partie de la commission de permanence. Aucun des députés appartenant au groupe de l'Appel au peuple n'a été admis dans le sein de la commission; et c'est là une injustice, une faute. En tout cas, nous croyons pouvoir dire, sans que l'on nous accuse d'aucune partialité, que cela est regrettable. Il ne s'agit point ici de soutenir tel ou tel parti au dépens de tel ou tel autre, et l'on ne songe point à prendre feu pour le groupe de l'Appel au peuple, plus que pour tout autre groupe; mais il nous semble que la justice et l'impartialité eussent exigé que la majorité, donnant une satisfaction même à l'extrême gauche, ainsi qu'on l'a vu, en donnât une aussi à cette autre fraction de l'Assemblée dont elle a, dans les plus graves circonstances cherché et apprécié l'alliance.

(Patrie).

Dépêches Télégraphiques

Paris, 3 août, matin.

On s'attend à un débat sérieux, à la séance d'aujourd'hui, au sujet de la discussion du projet relatif au décime additionnel sur les trois contributions, afin d'obtenir le complément des 25 millions 1/2 pour équilibrer le budget.

Paris, 3 août 1874, 12 h. 45, soir.

Rome. — On assure que le gouvernement, sur la demande des consuls italiens, enverra un navire de guerre seulement sur les côtes Cantabriques pour protéger ses nationaux.

Bourse de Paris.

Paris, 4 août 1874.

Rente 3 p. %	63,20
— 4 1/2 p. %	91,00
— 5 p. %	98,65

Variétés

LE PAPE JEAN XXII ET LA POLOGNE

ÉTUDE HISTORIQUE DU XVI^e SIÈCLE.

(Suite).

Le couronnement de Ladislav le Bref n'eut lieu qu'en 1320. Cette cérémonie solennelle se fit à Carcovie pour la première fois, et cette ville devint depuis cette époque le lieu du sacre des rois de Pologne jusqu'au partage définitif de ce malheureux pays.

Les historiens polonais nous ont conservé même tout le cérémonial de ce couronnement comme il suit :

- « Les évêques ayant pris sous les bras le duc Ladislav, l'ont conduit à l'autel où il a reçu l'unction sacrée. On lui attachait ensuite au côté le sabre de Boleslav le Grand. Le nouveau roi le tira immédiatement du fourreau et fit dans l'air un signe de croix pour faire voir symboliquement sa ferme volonté de défendre la foi de ses pères et l'intégrité de la patrie.
- « Ensuite un évêque lui présenta le drapeau national portant le signe de l'aigle blanc dans le

» champ de gueules, armes antiques de la Pologne, dont l'adoption est attribuée à Lech, » le premier fondateur de la monarchie. Le nouveau roi ayant reçu le drapeau national déployé, le plia et le remit au dignitaire qui devait le porter processionnellement devant lui. Après cela, l'archevêque de Gnesne mit sur la tête de Ladislav la couronne que jadis portait Boleslav le Grand. Ensuite les autres évêques lui donnèrent à tour de rôle le sceptre dans la main droite et le globe dans la main gauche. »

» Ainsi paré, le nouveau roi s'assit sur l'antique trône de Piast au milieu des acclamations réitérées des sénateurs, de la noblesse et du peuple (*). » Mais l'acte solennel du couronnement ne terminait rien. Il fallait, avant tout, pacifier le pays dans l'intérieur et assurer les frontières ouvertes aux ennemis de tous les côtés, sauf du côté du Midi, où la chaîne élevée des monts Carpathes forme une barrière naturelle entre les Hongrois et les Polonais. Confiant dans la protection divine et dans son bon droit, Ladislav le Bref entreprit hardiment cette tâche redoutable, dans laquelle la haute protection de Jean XXII ne l'abandonna pas.

§ III.

Parmi les ennemis les plus dangereux de la Pologne étaient, sans contredit, dans ce temps-là, les chevaliers teutoniques, dont l'ordre avait pris naissance pendant la troisième croisade. Des pélerins allemands en furent les fondateurs. Ils s'imposèrent pour premier devoir le soin de soulager les pauvres et les malades, et principalement ceux de leur langue et de leur nationalité. Le pape Clément III approuva leur institut, dont la marque distinctive était une croix noire sur un scapulaire blanc, et leur ordonna de suivre la règle de saint Augustin.

Le zèle, le désintéressement et la régularité de ces nouveaux religieux leur méritèrent bientôt la vénération des peuples et la protection des souverains; mais les privilèges et l'opulence étouffèrent bientôt les vertus qui avaient brillé dans cet ordre naissant. Par malheur pour la Pologne, ces chevaliers chassés de la Terre-Sainte par les Musulmans, furent admis sur le territoire polonais. Cédant aux instances de l'empereur Frédéric II, Conrad, duc de Mazovie, fit venir de l'Allemagne quelques chevaliers qu'il plaça, en 1225, dans le pays de Culm, sur les rives de la Vistule, non loin de la ville de Thorn. Ils s'engagèrent à faire la guerre sans trêve aux païens de la Prusse, promettant solennellement qu'après la soumission des idolâtres, ils rendraient les terres et les châteaux qui leur avaient été concédés comme base de leurs opérations, et qu'ils partageraient par moitié avec les ducs de Mazovie les terres conquises, et au cas où ils n'auraient pas rempli ces conditions, ils se déclaraient d'avance déchus de tous leurs droits.

Mais devenus forts et puissants, les perfides chevaliers ne songèrent plus qu'à étendre la limite de leur domination et à garder tous les pays conquis. Ils amenèrent en masse des colons allemands sur les rives de la Vistule et du Niémen, et se déclarèrent franchement ennemis des Polonais, leurs bienfaiteurs, en suscitant contre eux les empereurs et les princes allemands.

La Poméranie polonaise, ou cette partie du littoral de la Baltique qui s'étend entre l'embouchure de la Vistule et celle de l'Oder, devint surtout l'objet de leurs ardent convoitises. Le peuple de ce pays était converti au christianisme depuis fort longtemps déjà, et faisait partie intégrante de la Pologne depuis le temps de Boleslav le Grand. Mais les chevaliers voulaient à tout prix posséder cette langue de terre parce que c'était un pays riche, fertile et commerçant, qui pouvait assurer aux conquérants de la Prusse une communication directe par terre avec les marquis de Brandebourg et l'Allemagne tout entière.

Une fois ce plan conçu et bien arrêté, les moines allemands le mirent à exécution avec toute la persévérance et la mauvaise foi dont cette race est capable.

En 1310, vers la fin du pontificat de Clément V, le grand maître de l'ordre, profitant des embarras de Ladislav le Bref, assiéger inopinément Dantzic, ville forte, située à l'embouchure de la Vistule et y entra à la faveur d'une infâme trahison. Les troupes des chevaliers y firent un massacre épouvantable. Les autres villes effrayées par le sort de la capitale ne firent aucune résistance et ouvrirent leurs portes à de si terribles vainqueurs.

L'année suivante (1311) il y eut plusieurs conférences entre Ladislav le Bref et le grand maître de l'ordre pour un accommodement raisonnable, mais toutes ces négociations n'eurent aucun effet; car les chevaliers ne cherchaient qu'à gagner du temps pour s'affermir dans leur usurpation. Pour lui donner quelque apparence de légalité, ils achetèrent les droits d'un certain Waldemar, marquis de Brandebourg, qui leur fit cession de ses prétentions bien ou mal fondées sur quelques districts de la Poméranie. Avec ces titres apparents, les chevaliers attendirent tranquillement les foudres que le Saint-Siège d'Avignon ne pouvait manquer de leur lancer pour les obliger à la restitution d'un pays si injustement envahi.

En effet, avant d'avoir recours aux armes, le pieux Ladislav s'adressa d'abord au souverain pontife Clément V. Ce pape accorda aux Polonais un bref favorable et nomma des commissaires spéciaux pour informer des usurpations, des rapines et de l'invasion injuste du territoire polonais; mais l'exécution de ce bref fut entravée par les intrigues des Allemands et par la mort de Clément V.

Son successeur, Jean XXII, adressa une nouvelle bulle, en 1319, à l'archevêque de Gnesne, à l'évêque de Posen et à l'abbé des bénédictins clunisiens de Mogilno, par laquelle il leur ordonnait d'informer contre le grand maître de l'ordre des

(*) J. Lelewel, Histoire de la nation polonaise.

chevaliers teutoniques, et de l'obliger par les censures ecclésiastiques et même par le secours du bras séculier, à restituer la Poméranie s'il était prouvé qu'ils se fussent emparés de cette province sans aucune raison légitime. Dans cette bulle, Jean XXII fait voir qu'il connaissait parfaitement toutes les faveurs dont les princes polonais avaient comblé l'ordre teutonique et l'ingratitude des moines allemands envers leur bienfaiteur.

Les commissaires du Saint-Siège agirent en exécution de ce bref, et nonobstant l'appel interjeté en cour papale par les chevaliers teutoniques, ils rendirent contre eux une sentence définitive, proclamée publiquement le 10 février 1321 à l'église Saint-Nicolas d'Inowroclaw. Voici les principales dispositions de cet acte mémorable :

« La Poméranie tout entière avec les districts de Dantzic, de Swiedz et de Gniev, envahie injustement et illégalement par les chevaliers, devait être rendue sans délai à son véritable possesseur, le roi de Pologne. Les dommages-intérêts évalués à 30,000 mares d'argent (environ 900,000 fr.), devaient être payés en argent comptant au gouvernement polonais par l'ordre teutonique. Les chevaliers devaient aussi payer les frais du procès évalué par les délégués eux-mêmes, mais confirmés par un serment juridique. » Mais l'ordre des chevaliers ayant refusé d'acquiescer à cette décision, les commissaires lancèrent alors un interdit sur tous les lieux où le grand maître et les commandeurs de l'ordre se trouvaient. Ils furent même excommuniés publiquement dans toutes les provinces du royaume de Pologne. Dans ces circonstances, les chevaliers profitèrent du différend qui existait alors entre l'empereur d'Allemagne et Jean XXII. Ils se rattachèrent étroitement à Louis de Bavière, son ennemi personnel, et le grand maître Albert eut même l'insolence de venir à Avignon avec Henri, chanoine de Prague, comme ambassadeur impérial pour connaître les causes du monitoire lancé par le Saint-Siège contre l'empereur et sommer Jean XXII de reconnaître ce monarque, en menaçant le pape de la vengeance impériale et d'un schisme dans l'Eglise.

Ladislav, voyant cet état de choses résolut de soutenir ses droits les armes à la main. En 1326, il entra à la tête de ses troupes dans le pays de Brandebourg et envahit principalement les domaines du marquis Waldemar, qui avait fourni aux chevaliers un prétexte pour s'emparer de la Poméranie. Plus tard, ce vaillant roi reconquit la terre de Culm, et bien que le duc de Mazovie, son ennemi personnel, au lieu de soutenir la cause de son pays, se fut joint aux chevaliers teutoniques, Ladislav eut le bonheur de remporter sur ses ennemis coalisés plusieurs victoires signalées.

§ IV.

Cependant, Jean XXII voyant que les Polonais n'étaient pas assez puissants pour réduire définitivement l'ordre rebelle des chevaliers teutoniques, trouva dans son génie un nouveau moyen d'augmenter les forces de la Pologne. Sachant qu'à l'est de ce pays et au delà du Niémen, il existait un prince vaillant nommé Guédimine, qui gouvernait le vaste pays de Lithuanie et plusieurs tribus ruthènes, le pape quercinois résolut d'en faire un allié utile à la Pologne. Guédimine résidait à Vilna, où à cette époque brûlait encore le feu éternel adoré par les Lithuaniens, au pied d'une montagne, que ce prince avait couronnée d'un château fort, dont les ruines se voient encore aujourd'hui.

Jean XXII envoya, en 1324, une ambassade solennelle au grand duc de Lithuanie; elle se composait de Barthélemy, évêque d'Alat, et de Bernard, abbé de Saint-Théofrède du Puy. Ces ambassadeurs arrivèrent à Riga au commencement de l'année 1325, et là ils furent les témoins oculaires de cruautés et de brigandages commis par les chevaliers teutoniques de la Livonie. De Riga, les deux ambassadeurs de Jean XXII se mirent en relations directes avec le puissant Guédimine. Ce prince, quoique païen, reçut très-bien les propositions du pontife et écrivit à Jean XXII une lettre remarquable.

Voici les propres paroles du grand duc lithuanien :

« Si je triomphe des chrétiens dans les combats, mon intention n'est pas d'anéantir leur religion; je ne fais que me défendre contre mes ennemis. Je suis entouré de moines français, de dominicains auxquels je donne pleine liberté d'instruire et de baptiser mes sujets. Moi-même, je crois à la sainte Trinité, et je désire vous obéir, comme au chef de l'Eglise, comme au pasteur des rois. Je réponds également des bonnes dispositions des principaux seigneurs de mon pays; mais employez votre crédit et votre pouvoir pour apaiser les cruels Allemands..... (*) »

Malgré cette lettre si sympathique, le grand duc de Lithuanie ne jugea pas à propos de se convertir immédiatement avec tout son peuple; mais, chose importante déjà, il consentait au mariage de sa fille Aldona avec le jeune prince Casimir, fils de Ladislav le Bref, et il promettait d'envoyer une partie de son armée au secours du roi de Pologne.

D'un autre côté, l'active bienveillance de Jean XXII prépara probablement une nouvelle alliance aux Polonais. C'est à cette époque que se fit le mariage du puissant Charles Robert ou Carobert, roi de Hongrie, de la maison française d'Anjou, avec Elisabeth, fille de Ladislav le Bref. Lorsqu'on se rappelle les relations intimes qui existaient entre cette maison royale et le pape carolingien, jadis le chancelier et le conseiller intime du père de Carobert, il n'est pas permis de douter de l'intervention de Jean XXII dans cette union si importante pour la Pologne.

Fort de ces alliances, le roi de Pologne recommença la guerre contre les moines allemands qui, en méprisant les ordres du pape et en méconnaissant

(*) Voy. Rainaldi, Annales ecclésiastiques, t. XV.

sant l'autorité des légats du Saint-Siège se mettaient volontairement dans la même position que les Templiers. Cette campagne est célèbre dans les annales militaires de la Pologne. Ladislav, dont les troupes étaient grossies comme nous venons de le dire, par les Lithuaniens et les Hongrois, qui vinrent à son secours, remporta, le 27 septembre 1331, la fameuse victoire de Płowé, où 4000 chevaliers teutoniques et plus de 20,000 de leurs lansquenets, assurèrent les historiens, restèrent sur le champ de bataille.

Ladislav le Bref aurait pu, profitant de l'affaiblissement des chevaliers, les réduire alors à la dernière extrémité et supprimer leur ordre avec l'aide de Jean XXII, comme Philippe le Bel avait supprimé les Templiers, avec l'aide de Clément V. Mais ce roi, à cette époque, était déjà vieux et fatigué; son âme d'ailleurs était généreuse et crédule; il céda aux insinuations des rois de Bohême et de Hongrie, qui travaillaient pour la paix, et, se laissant fléchir par la feinte soumission des chevaliers, il conclut une trêve, probablement contre la volonté de l'énergique Jean XXII, qui était certes trop clairvoyant pour laisser subsister cet ordre si nuisible aux véritables intérêts de la religion. Mais la mort de Ladislav le Bref, arrivée le 2 mars 1333 et celle du pape lui-même, le 4 décembre 1334, empêchèrent cet événement qui aurait changé la face de l'Europe actuelle; car il suffit de savoir que les chevaliers teutoniques préservés par l'indulgence des Polonais et convertis au protestantisme, deux cents ans plus tard, sont devenus le noyau de cette redoutable monarchie prussienne, qui donne plus tard, la première, le signal du partage de la Pologne et qui menace aujourd'hui la France, le Danemark, la Belgique, la Hollande, et cherche à maintenir sous son influence l'Autriche, l'Italie et les pays danubiens. Quant aux chevaliers porte-glaives de la Livonie, qui n'étaient qu'une fraction de l'ordre teutonique, convertis aussi au luthéranisme au XVII^e siècle et incorporés dans l'empire russe par les armes de Pierre le Grand, ils sont devenus la souche de toutes ces puissantes familles livoniennes et courlandaises qui entourent toujours les empereurs de Russie, et maintiennent ce vaste empire sous la domination despotique d'un autocrate d'origine allemande, et dans les relations les plus intimes avec la Prusse et toute l'Allemagne protestante.

J. MALINOWSKI.

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, pléthysie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelu Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N^o 74,412.

Courmès, par Vençe (Alpes-Maritimes), juillet 1874.

Depuis que je fais usage de votre bienveillante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

MEYFFRET, curé.

Cure N^o 68,443.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralysie des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 69 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 5 fr. 75, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

LE
CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
(Société anonyme au Capital de 3,000,000 de francs)
104, RUE DE RICHELIEU, A PARIS
EST EN MESURE DE LIVRER ACTUELLEMENT AU PUBLIC
LES
OBLIGATIONS COMMUNALES
ET
DÉPARTEMENTALES
de 300 Fr. 5 0/0
DU
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
(ÉMISSION DE 1872)
Au prix net de **275** francs
SANS COMMISSION
Intérêts 15 francs payables en janvier et en juillet.
— Remboursement à 300 francs en cinquante ans. — Deux Tirages par an.

SÉCURITÉ

La loi du 6 juillet 1860 contient les articles suivants :
« La Société du Crédit Foncier de France est autorisée à prêter aux Communes et Départements les sommes qu'ils auront obtenu la faculté d'emprunter.
« En représentation des prêts, et jusqu'à concurrence de leur montant, le Crédit Foncier est autorisé à créer et à négocier des Obligations, en

« se conformant aux règles établies au titre V de ses statuts.
« Ces obligations jouiront de tous les droits et privilèges attachés aux Obligations foncières ou lettres de gage, par les lois et décrets concernant le Crédit Foncier.
« Les créances provenant des prêts faits aux Communes et aux Départements sont affectées, par privilège, au paiement des Obligations créées en représentation de ces prêts. »

REVENU

D'un revenu supérieur à 5 p. 100, les Obligations Communes et Départementales sont plus avantageuses au prix de 275 francs que les obligations des grandes lignes de Chemins de fer français qui viennent de hausser dans une proportion si sensible.

FACILITÉ DE NÉGOCIATION ET D'ENCAISSEMENT DES COUPONS

Il n'est pas de valeur plus commode, même pour des placements temporaires, que les Obligations Communes et Départementales. En effet :
1° Elles sont cotées au comptant et à terme à la Bourse de Paris et à toutes les Bourses de France.
2° La Banque de France prête sur ces titres jusqu'à 60 p. 100 de leur valeur.
3° Le coupon peut être touché, sans frais d'encaissement, chez tous les Trésoriers-payeurs généraux, chez tous les Receveurs particuliers des Finances et chez tous les agents du Crédit Foncier et du Crédit agricole.

CHANCES DE PLUS-VALUE

Avant la guerre, toutes les Obligations du Crédit Foncier avaient dépassé de beaucoup le taux de leur remboursement.
A mesure que les cours de la Rente s'élèvent, on voit les obligations Foncières se rapprocher de leurs anciens prix. Il est donc permis d'espérer une plus-value importante pour les Obligations Communes et Départementales.

ARBITRAGE INDICÉ

Il y a avantage, aux cours actuels des obligations

des grandes lignes de Chemins de fer, à les échanger contre des Obligations Communes et Départementales.
Le Crédit Général Français fait cet échange au cours moyen, sans commission.

Adresser les demandes, avant le 15 août, au **Crédit Général Français**, 104, rue de Richelieu, à Paris, ou à ses Succursales : 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, et 29, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

On peut verser les fonds dans toutes les Succursales de la Banque de France au compte du **Crédit Général Français**.

Crédit foncier de France.

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal des voyages. — Sommaire de la 708^e livraison (1^{er} août 1874). — Texte : Voyage des navires la Germania

et la Hansa au pôle nord. (1869-1870. Trucnacot inédite.) — Dix dessins de J. Moynet, A. Castelli et E. Riou.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL
N° 1640. — 1^{er} Août 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Les nouveaux ministres; — Concours pour la construction de l'église du Sacré-Cœur; — Paris vu par un Anglais et Londres vu par un Français; — Le nouvel abattoir à porcs de la Villette; — Fêtes de Vaucluse : cinquième centenaire de Pétrarque. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M^{me} Nelly Lientier (fin). — De la politesse et de quelques usages mondains (2^e article). Bulletin bibliographique. — Revue financière de la semaine. — Faits divers.

Gravures : M. Mathieu Bodet, ministre des finances; — M. de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur; — Concours pour la construction de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre (14 gravures). — Paris vu par un Anglais, Londres vu par un Français (16 sujets). — Paris : les abattoirs de la Villette; nouvelle halle d'abattage des porcs. — Avignon : Le centenaire de Pétrarque : le cortège; — Le palais des Papes éclairé à la lumière électrique. — Echecs. — Rébus.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layou.

Le Petit Journal

Quotidien, POLITIQUE, Littéraire, Scientifique, Agricole et Commercial.

CINQ CENTIMES le numéro dans tous les kiosques et chez tous ses correspondants. — Abonnements : Paris, 18 francs par an; — Départements, 24 francs

Rédigé sous le rapport de la rapidité et de la sûreté des Informations, à l'exemple des journaux américains et anglais. Le journal politique quotidien des deux mondes qui tire le nombre d'exemplaires le plus considérable.

LES TREIZE ÉTOILES
PAR
MARC-FOURNIER

Deux Feuilletons-Romans par jour.

LA DAME VOILÉE
PAR
Emile RICHEBOURG et Emile DUMONT

Après les TREIZE ÉTOILES en cours de publication

LE PENDU Roman Feuilleton, par XAVIER DE MONTÉPIN

A Vendre ou à Louer
GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M^{me} veuve LAFON (Hélène). S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.

Toutes facilités pour le paiement.

Ouverture de Crédit

sur simple Signature et sans Échange à tout Commerçant ou Industriel qui voudrait donner une plus grande extension à ses affaires.

S'adresser franco, à Paris, à M. HENRY, 33, rue du Vieux-Colombier.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS

A l'établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

A Cahors, chez M. DULAC, pharmacien. Chez M. VINEL, pharmacien-droguiste.

AVIS IMPORTANT

EAU DES FÉES

RECOLORATION des CHEVEUX et de la BARBE
Diplôme de mérite à l'Exposition universelle de Vienne 1873. 10 années de succès.

M^{me} SARAH FÉLIX prévient sa nombreuse clientèle que prochainement la couleur bleue de ses flacons : **Eau des Fées**, sera changée en couleur ambrée. — La récompense unique qu'elle a obtenue à Vienne est un puissant argument contre la concurrence, et pour éviter les CONTREFAÇONS déloyales et nuisibles, M^{me} Sarah Félix a cru devoir changer la couleur bleue de ses flacons, et les nouveaux, qui seront de couleur ambrée, porteront sa signature incrustée sur les deux côtés.

POMMADE DES FÉES RECOMMANDÉE

Paris, 43, r. Richer, et Parf^{ie} de l'univers

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitiennes en tous genres.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

(S. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE USINE au port de la Souys LA RASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLÔTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE franco. Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

Carrosserie



Sellerie

CARAYON CARROSIER

Boulevard Sud, à Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera dans son magasin, des Voitures à 4 roues, au prix de 480 francs, et avec capotage, 700 francs. Phaétons, capoté pouvant changer les sièges à volonté, 850 francs. Harnais pour Voitures. — Bouclerie vernie, 90 francs; bouclerie cuivre, 100 francs. — Échange de Voitures.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.